



DESCRIPTIF DU TARIF

L'article L 444-1 alinéa 1^{er} du code de Commerce dispose que les prestations accomplies par les notaires sont rémunérées par un tarif réglementé, organisé selon décret n° 2016-230 du 26 février 2016, lequel détermine la liste de ces prestations.

S'agissant de toutes les autres prestations, dites détachables, non organisées par ledit décret, la rémunération des notaires est librement déterminée, selon les dispositions de l'article L 444-1 alinéa 3 du code de commerce.

Le présent descriptif détermine le montant des honoraires applicables aux prestations détachables.

Consultations libres

Consultations libres

Les RENDEZ-VOUS DE CONSULTATION, d'une durée de 40 MINUTES, sont facturés 84,00 € TTC. Ils peuvent être organisée, par visioconférence, par téléphone ou encore au siège de l'office.

Tarif horaire

400,00 € TTC.

Passé la durée de 40 MINUTES, le tarif horaire de 400,00€ TTC.

Droit commercial

Toutes les prestations réalisées par l'étude se rapportant à l'application du droit commerciale sont établies selon devis préalable.

Droit des sociétés

Toutes les prestations fournies par l'étude se rapportant à l'application du droit des sociétés sont établies selon devis préalable.

Négociation immobilière

L'étude propose deux moyens de commercialisation des biens immobiliers, avec de ce fait deux barèmes différents :

Négociation : immobilier interactif, mécanisme d'appel d'offres.

Le barème applicable pour la négociation immobilière utilisant le mécanisme de l'immobilier interactif des notaires :

Prix de vente fixé au mandant	Honoraires TTC MAXIMUM
A partir de 100.000 EUR et < ou = 300.000 EUR	7,00 %
> 300.000 EUR et < ou = 500.000 EUR	6,00 %
> 500.000 EUR et < ou = 1.000.000 EUR	5,00 %
> 1.000.000 EUR	4,50 %

Négociation immobilière

Le barème applicable pour la négociation immobilière :

Prix de vente fixé au mandant	Honoraires TTC MAXIMUM
< 100.000 EUR	Forfait 7.000 EUR
> 100.000 EUR et < ou = 200.000 EUR	6,50 %
> 200.000 EUR et < ou = 300.000 EUR	6,00 %
> 300.000 EUR et < ou = 400.000 EUR	5,50 %
> 400.000 EUR et < ou = 500.000 EUR	5,00 %
> 500.000 EUR et < ou = 1.000.000 EUR	4,00 %
> 1.000.000 EUR	3,00 %

Prestations détachables complémentaires

Procuration sous seing privé

85,00 € TTC par procuration.

Rédaction Procès-Verbal d'assemblée des associés d'une société

180,00 € TTC par procès-verbal.

Séquestre volontaire

Dans le cadre d'un séquestre volontaire des parties, hors des usages habituels, comme notamment ceux qui sont stipulés dans les avant-contrats, et pris en garantie d'une obligation née des conventions des parties ou d'une difficulté apparue dans le traitement du dossier non imputable à l'Etude le tarif suivant sera mis en œuvre :

0,60% TTC de la somme en séquestre, avec un minimum de 400,00 € TTC.

Attention : selon les textes du Code civil la mission de séquestre doit être accepté par ledit séquestre. En l'espèce votre notaire devra avoir accepté ledit séquestre au préalable.

Promesse de vente ou compromis de vente

375,00 € TTC., dus par le bénéficiaire / acquéreur.

Etablissement par l'office notarial du congé au locataire

Rédaction et envoi

300,00 € TTC.

Calcul de quotités indivises

La détermination des quote-part indivises d'acquisition d'un bien immobilier avec le concours de l'étude est facturé : 60,00 € TTC.

Remboursement anticipé d'un prêt non garanti par une sureté réelle ou remboursement d'un prêt relais

160,00 € TTC.

Pour les licitations

La rédaction d'un aperçu liquidatif est facturée 170,00 € TTC.

Toute demande de modification ou de mise à jour de l'état liquidatif fait l'objet d'une facturation à hauteur de 60,00 € TTC

Avenant complémentaire sollicité par le client

La rédaction d'un avenant est facturée au temps passé avec un minimum de 400,00€TTC

Honoraires de transaction

L'honoraire de transaction consistera dans le doublement de l'émolument déterminé par décret

Droit de la famille

Pour une succession

Etablissement d'un acte de déclaration d'option par un conjoint survivant : **350,00 euros TTC**

Etablissement d'un acte de dépôt de testament : **350,00 euros TTC**

Etablissement d'un acte de renonciation à succession : **350,00 euros TTC**

Encaissement des fonds de la succession (par établissement bancaire): **60,00 euros TTC**

Acquittement de factures pour le compte de la succession (par facture acquittée).. **70,00 euros TTC**

Etablissement d'un compte de répartition des avoirs entre les héritiers (sur l'actif brut réparti)
Ci..... **0,95 % TTC**

Encaissement des loyers dépendant de la succession (sur les revenus bruts encaissés) : **10 % TTC**

Renseignement du formulaire cerfa dédié au capital décès de la sécurité sociale	180,00 euros TTC
Déblocage des capitaux décès des contrats d'assurance-vie (avec un minimum de 400 €) :	
Ci.....	0,75 % TTC
Demande de contrôle anticipé de la déclaration de succession :	180,00 euros TTC
Interrogation du Centre de recherches, de documentation et d'information notariales (CRIDON)	
Ci.....	360,00 euros TTC
Interrogation de la base d'informations économiques notariales (BIEN) (pour 5 références) :	
Ci.....	120,00 euros TTC
Opération d'un virement bancaire hors de France (par virement) :	120,00 euros TTC
Demande de devis auprès d'établissements bancaires (par établissement) :	180,00 euros TTC
Demande de copie d'acte (par demande).....	sur devis
Déplacement à la Recette des non-résidents pour l'obtention d'un certificat fiscal.	
Ci.....	210,00 euros TTC
Mise à jour des statuts de société après un décès (forfait incluant frais de publicité et de greffe).....	
	2.000,00 euros TTC
Accomplissement des formalités d'acceptation à concurrence de l'actif net.....	1.500,00 euros TTC
Gestion des créanciers dans le cadre de l'acceptation à concurrence de l'actif net (sur mandat).....	
	1.000,00 euros TTC
Etablissement d'une convention de quasi-usufruit :	sur devis
Frais de déplacement (sauf opérations d'inventaire).....	sur devis
Renseignements téléphonique d'une durée supérieure à 35 min.....	150,00 euros TTC
Établissement de plus de 3 aperçus liquidatifs.....	150,00 euros TTC
Demande par l'office d'une provision à prélever sur les comptes du défunt	75,00 euros TTC
Assistance dans une succession dont le règlement est confié à un autre notaire.....	sur devis

Pour un Testament olographe

250,00 €. TTC.

Autres prestations

Toutes les autres prestations détachables et non prévue par les présentes, comme notamment un commodat, seront facturée sur présentation d'un devis personnalisé.